

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 18 juillet 2020

André Chassaigne alerte le Ministre de l'Intérieur sur l'usage des mortiers et divers artifices de divertissement.

Depuis plusieurs semaines, les bruits nocturnes de mortiers, pétards et autres artifices s'amplifient et perturbent régulièrement la qualité de vie et parfois même la santé des habitants de nombreuses villes de France. Cette mise en cause de la tranquillité publique se généralise sur le territoire et prend des proportions jamais égalées.

De plus, des accidents et des atteintes graves aux personnes, notamment à l'encontre des forces de sécurité, peuvent résulter de cette utilisation inconsidérée, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement.

Certaines communes ont pris un arrêté pour interdire la vente et l'utilisation de tels artifices. Pour ne citer qu'un exemple, c'est le cas de la ville de Vénissieux durant la période estivale.

Cependant, une difficulté majeure subsiste : la vente libre sur internet qui constitue un moyen facile pour se procurer des pièces pyrotechniques et artifices sans aucun contrôle.

Au regard de ces constats, André Chassaigne demande au Ministre de prendre des dispositions pour interdire l'achat de ces produits par des personnes qui n'ont aucune compétence professionnelle dans le domaine de la pyrotechnie (ni certificat de qualification, ni agrément préfectoral) et d'en réglementer strictement la vente en ligne. Il en va de la sécurité des utilisateurs et de la prévention des troubles à l'ordre public.

www.andrechassaigne.org